



Et les jeunesses?

La LDH doit s'adresser aux jeunes. Si cette proposition est une évidence, sa mise en œuvre n'est rien moins que simple et aisée. Les analyses de Sébastien Roché dont il est fait état dans cette lettre (p. 4) le confirment ; les rapports des jeunes avec la politique se sont profondément modifiés depuis quelques décennies. De nombreuses études le constatent et s'interrogent sur les nouveaux rapports des jeunes avec l'action publique et l'engagement. Première évidence qu'il faut bien avoir à l'esprit, parler « des » ou de « la » jeunesse en général n'a pas de sens. Il y a (au moins) autant de diversité chez les 15-25 ans que chez les individus plus âgés. Cette diversité et les rapports au politique qui l'accompagnent s'expriment fort différemment. Aux deux pôles de cette diversité, d'un côté celles et ceux qui s'engagent dans des formes d'actions souvent brèves, rapides, quelquefois à la limite de la légalité, de l'autre celles et ceux dont l'indifférence à la chose publique semble hors d'atteinte. Et entre les deux... Avec des explications qui tentent de prendre en compte de nombreux critères : formation, lieux de vie et d'habitat, insertions sociales et culturelles, fréquentations...

Tout cela et bien d'autres choses dessinent un paysage dans lequel il est bien difficile de s'orienter et de construire des actions qui aient du sens. Peut-être pouvons-nous commencer par nous interroger à partir de deux questions.

Si, pour les membres de la LDH la défense et la promotion des droits humains est une évidence, elle ne l'est pas pour quantité d'individus. Pourquoi adhérer à la conception d'une société fondée sur les droits humains, sur l'égalité des droits sans discrimination dans un monde de compétition entre individus, groupes divers, États, un monde où les inégalités explosent et qu'il est difficile de s'y opposer, alors qu'il est plus tentant et plus efficace de tirer parti de toutes les opportunités pour accéder, soi-même et ses proches, au maximum des biens que la société produit et propose ?

La seconde question est en écho avec les préoccupations de nombreux auteurs sur le renouvellement de nos démocraties : agir oui ? Mais, quel(s) sont nos réels pouvoir(s) de citoyens ? Dans quel(s) domaine(s) et avec quel(s) moyen(s) d'action ?

Sommaire

- 1/ ♦ Et les jeunesses ?
 - ♦ Droits des femmes dans le monde
- 2/ ♦ Solidarité Ukraine
 - ♦ Renvoi de 2 Tchétchènes
 - Avis de la CEDH
- 3/ ♦ L'Ouvre-porte
 - ♦ Droit à l'avortement
- 4/ ♦ *La nation inachevée*
un livre de S. Roché
 - ♦ Tuna Altinel

Réunion de section
Lyon Confluences
présentiel et visio
Lundi 19 septembre 18h30

Les luttes des femmes dans le monde

Université d'automne de la LDH

26 et 27 novembre 2022,
à l'espace Reuilly (Paris 12)

- Comment analyser les évolutions de la condition des femmes et leurs luttes dans différentes régions du monde ?

- Comment rendre compte des débats qui traversent le féminisme ? De nouveaux concepts (théorie du genre, intersectionnalité, féminisme queer) ou des questions (prostitution, gestation pour autrui) sont en débat.

- Comment les différents acteurs sociaux se saisissent-ils de cette question ou, parfois, l'instrumentalisent ?

- Comment les acteurs sociaux se saisissent des enjeux portés par le féminisme ?

Inscription sur le site de la LDH

Journée du 28 septembre :

Le droit à l'avortement doit être reconnu comme droit fondamental partout et tout le temps

Communiqué commun en p. 3



*Lyon Place Bellecour le 24 août 2022
Rassemblement pour l'anniversaire
de l'indépendance de l'Ukraine...
et les 6 mois de guerre avec la Russie.*

Nous devons continuer notre soutien sur la base de l'appel du 17 mars soutenu par une cinquantaine d'associations nationalement, appel repris à Lyon et qui rappelle que :

- nous devons continuer à soutenir la résistance ukrainienne sous toutes ses formes,
- l'Ukraine doit retrouver ses frontières reconnues internationalement (frontières d'avant la proclamation des républiques autonomes et l'annexion de la Crimée),
- l'Ukraine doit être un Etat souverain libre de ses choix politiques,
- les troupes russes doivent se retirer totalement de l'Ukraine.

Au moment où les troupes russes semblent reculer devant les forces ukrainiennes, nous sommes toujours actifs face à ce conflit. Si le sentiment général est que cette guerre va durer, on constate aussi un essoufflement de la solidarité qui pourrait amener, au nom de l'urgence de la paix, à des compromis inacceptables (comme par exemple de céder une partie du Donbass aux Russes).

La mobilisation des Ukrainiens reste forte à l'intérieur du pays et le soutien à la résistance se manifeste aussi par des convois de solidarité organisés par les associations ukrainiennes, par des municipalités et par une intersyndicale nationale qui envoient des vivres, des médicaments ou de l'argent.

La France condamnée pour l'expulsion de deux Tchétchènes

Dans son édition du 31 Août 2022 *Le Monde* rend compte de la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour l'expulsion de deux Tchétchènes. Les deux personnes ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en 2020, l'un a été effectivement expulsé et l'autre non. Tous deux ont fait appel auprès de la CEDH.

Dans cet arrêt du 30 Août 2022 un argument de la Cour paraît clair et suffisant : « *La protection offerte par l'article 3 de la Convention présente un caractère absolu. Il ne souffre nulle dérogation, même en cas de danger public menaçant la vie de la nation. Il en est de même y compris dans l'hypothèse, où comme en l'espèce, le requérant a eu des liens avec une organisation terroriste* », a argumenté dans son arrêt la CEDH.

Depuis que les Tchétchènes sont contraints de quitter leur pays lorsqu'ils habitent en France, notre pays s'interdisait de les renvoyer en Russie sous quelque motif que ce soit. Pendant longtemps, ceux qui fuyaient leur pays pouvaient trouver refuge en France et surtout ne risquaient pas d'être renvoyés vers le pays où il était clair pour tout le monde qu'ils l'avaient fui pour de sérieuses raisons.

C'est pendant le septennat de François Hollande que nous avons vu expulser un jeune Tchétchène après retrait de son statut de réfugié pour cause de propos islamistes sur les ondes d'une radio privé internet.

Et, parce que la menace islamiste crée des liens entre la Russie et la France, les expulsions se multiplient depuis 2017 sans tenir compte des spécificités de la justice russe.

Après l'assassinat de Samuel Paty le 16 Octobre 2020 par un Tchétchène arrivé en France avec ses parents à 6 ans, islamisé à son adolescence, semble-t-il, par une imprégnation internet il est décidé de renvoyer vers leur pays d'origine tout étranger ayant commis un délit.

Le ministre de l'Intérieur se rend entre autres en Russie pour faciliter les expulsions vers ce pays et les expulsions vers la Russie se multiplient jusqu'à celle de Magomed Gadjev, le 9 Avril 2021. Expulsion particulièrement scandaleuse puisqu'elle concernait un Tchétchène ayant quitté la Tchétchénie après avoir eu le courage de dénoncer en Russie même les tortures dont il avait été l'objet. A cette occasion un communiqué commun Amnesty International et LDH a été émis avec promesse d'aider à former des appels pour obtenir une réparation judiciaire.

Mais le 15 Avril 2021, à propos du cas antérieur d'une expulsion d'un Tchétchène, la CEDH juge que l'Etat français est en faute et aurait dû apprécier de façon « complète et précise » les risques encourus. D'autre part, bien que le statut de réfugié lui ait été retiré, « il conserve la qualité de réfugié ».

Depuis lors il semble que les expulsions de Tchétchènes vers la Russie se soient interrompues, d'autant que depuis février tout renvoi vers la Russie est interdit par l'UE du fait de la guerre d'Ukraine.

Ce petit rappel pour signifier que notre pays a pu se dispenser de considérer des risques de torture pour s'empêcher de satisfaire une sorte de désir de vengeance supposé après un crime atroce.

NB : un excellent article de Sophie Shihab, ancienne correspondante du *Monde* à Moscou : <https://desk-russie.eu/2021/05/12/en-france-ra-fale-d-expulsions.html>

Journée du 28 septembre : le droit à l'avortement doit être reconnu comme droit fondamental partout et tout le temps

Aux Etats-Unis, la Cour Suprême a osé en juin dernier remettre en cause le droit à l'avortement qui dépendra désormais des différents Etats. A ce jour déjà 18 Etats interdisent l'avortement ou sont en passe de le faire, quatre réduisent son accès.

Les femmes venant de l'Ukraine en guerre, réfugiées en Pologne, se voient refuser un droit auquel elles avaient pourtant accès dans leur pays.

Les femmes d'Amérique latine, de l'Equateur au Pérou en passant par le Salvador et le Brésil, luttent sans relâche pour arracher ce droit, durement réprimé. Les Argentines et les Colombiennes l'ont obtenu de haute lutte.

Les femmes d'Afrique et du Moyen-Orient, en majorité, vivent dans des pays où l'avortement est totalement interdit ou très restrictif.

En Europe même, ce droit est encore dénié aux femmes de Pologne, Malte, Andorre, Monaco. Il est considérablement entravé en Espagne et en Italie par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour exercer un refus de soin alors que l'avortement est un droit.

L'avortement est un droit qui est toujours attaqué !

En France, l'accès à l'avortement est empêché par les fermetures de maternités de proximité et donc de centres d'interruption volontaire de grossesse, les diminutions de budgets alloués aux associations féministes, la double clause de conscience qui perdure et les délais qui sont plus restrictifs que dans d'autres pays européens et obligent encore des femmes à avorter à l'étranger ! Une loi de février 2022 a entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales » mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés !

En France, en Europe et dans le monde, des forces politiques réactionnaires de droite, d'extrême droite, intégristes religieuses, s'acharnent à empêcher les femmes d'avorter. Elles visent à faire perdurer le contrôle patriarcal sur le corps des femmes. Il est grand temps de garantir le droit à l'avortement en l'inscrivant dans la Constitution française et dans la Charte européenne des droits fondamentaux !

Des femmes et des filles meurent toujours dans le monde car elles ne peuvent avorter en sécurité. D'autres sont emprisonnées durant de nombreuses années. Ceci constitue une violation des droits humains que nous continuerons à combattre au niveau international.

L'avortement est un droit fondamental dont chaque femme doit pouvoir bénéficier !

Communiqué commun dont la LDH est signataire

Premier.e.s signataires : ANCIC, ANSFO, CADAC, CGT, CNDF, les Dyonisiennes, les Effronté.es, Femmes égalité, Femmes solidaires, FSU, LDH, LFI, LFI, Maison des femmes de Montreuil, Maison des femmes de Paris, Marche mondiale des femmes France, OLF, On Arrête Toutes, NPA, Planning familial, Planning familial 94, PCF, Las Rojas, StopVOG, Sud PTT, Sud Santé sociaux, Union Syndicale Solidaires.



L'Ouvre-Porte l'hébergement citoyen de personnes à la rue

En 2017, l'association **L'Ouvre-Porte** voit le jour, créée sur la base du constat que chaque jour, des milliers de personnes se retrouvent sans logement, sont contraintes à dormir dans la rue ou dans des squats, dans des conditions de vie insalubres et précaires. L'objectif est donc d'agir contre la précarité et le sans-abrisme.

Comment fonctionne L'Ouvre-Porte ?

◆ **L'accueil citoyen** est l'hébergement, chez des particuliers solidaires, de personnes sans-abri. Cet accueil est inconditionnel, avec l'engagement qu'il n'y ait pas de retour à la rue, aussi longtemps que nécessaire. Des foyers, des familles, ou encore des colocations décident ainsi d'ouvrir leur porte afin d'offrir un toit à des personnes dans le besoin. Que ce soit une chambre d'ami, le canapé-lit du salon, pour une nuit, un week-end, une semaine ou plus, ils ont décidé de faire une place à quelqu'un qui n'a pas d'endroit où dormir. Pour garantir son bon déroulement, l'hébergement citoyen est organisé sous forme de boucles d'accueil. Chaque personne accueillie est confiée par une association partenaire qui devra en assurer un suivi notamment concernant l'administratif, le juridique, la santé et/ou l'accès au monde du travail. La LDH est aujourd'hui partenaire de L'Ouvre-Porte.

◆ **La boucle d'accueil** : Plusieurs accueillant-e-s hébergent à tour de rôle la personne accueillie, à raison généralement d'une semaine par mois. Cette boucle garantit à l'accueilli-e un hébergement permanent tout en laissant à chaque accueillant-e la possibilité de choisir la durée et le rythme d'accueil qui lui conviennent. Chaque accueillant signe une convention avec l'accueilli-e.

◆ **Les nuits suspendues** (NS) sont un dispositif permettant à une personne dans une situation d'urgence ou d'insécurité de bénéficier de 3 à 6 nuits d'un hébergement dans des auberges de jeunesse, des hôtels. Les bénéficiaires des NS peuvent être des mineurs, des femmes victimes de violence, des membres d'une famille ou encore d'une personne sans toit, ni ressources. Les NS donnent du temps aux associations de chercher des solutions d'hébergement plus pérennes à destination des personnes bénéficiaires des NS.

Sur le même fonctionnement que celui des *nuits suspendues*, les *repas suspendus* (RS) permettent à une personne accueillie et sans ressources de prendre un repas servi à table, le temps d'un moment réconfortant dans un café partenaire.

◆ **La maison suspendue** est une maison disponible pendant deux ans avant sa démolition. Après de nombreuses réparations menée par des bénévoles, elle est ouverte depuis le 10 janvier 2022 et bénéficie du soutien de L'Entreprise des Possibles, la Fondation SNCF, la Fondation de France, la Ville de Lyon et la Métropole.

L'objectif est l'hébergement ponctuel de familles ou d'accueillis en fin d'accueil pour lesquelles les Nuits Suspendues ne sont pas adaptées.

Les demandes d'accueil sont faites par des partenaires spécifiques : ESPOIR (*Etre Solidaire des Personnes Oubliées et Isolées dans la Rue*), VSST (*Vaulx-en-Velin Solidarité St Thomas*), VIFFIL ainsi que par des collectifs *Jamais sans Toit*. Ces partenaires s'engagent à poursuivre l'accompagnement des personnes hébergées, en particulier dans leur recherche d'un hébergement stable.

La durée d'hébergement est de deux semaines renouvelables dans le cadre d'une convention d'accueil signée par la famille accueillie, l'association partenaire et L'Ouvre-Porte. Chaque famille dispose d'une chambre fermant à clé et partage les espaces communs avec les autres familles. Dans la cuisine, un placard est à disposition dans chaque chambre pour la nourriture et un espace dans le réfrigérateur, ainsi qu'un lave-linge, du matériel pour bébés. La capacité d'accueil de la maison est de 10 personnes, plus, si besoin.

Pour contacter l'association : contact@louvreporte.org
Pour faire une demande d'hébergement accueil.citoyen@louvreporte.org
Pour faire un don à L'Ouvre-Porte, rendez vous sur Hello Asso!
Le site de L'Ouvre-Porte : <https://louvreporte.org>

La nation inachevée

Les jeunes face à l'école et à la police

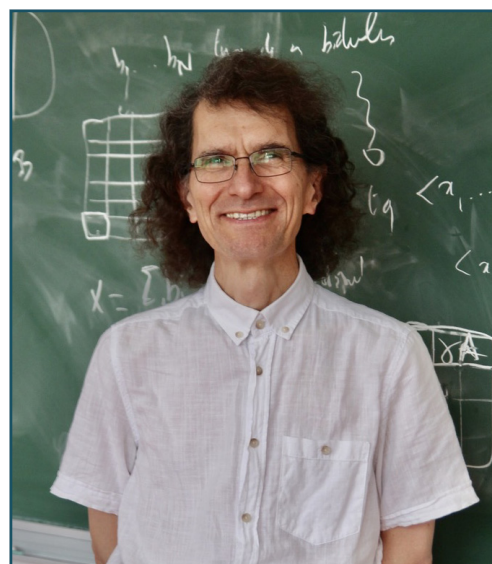
Sebastian Roché

Grasset, 2022, 397 pages

Après chaque élection, le constat d'une abstention croissante chez les jeunes suscite nombre de réflexions et de prises de position. Le principal remède à cette situation serait de mobiliser l'École, tendance qui s'aggrave à chaque scrutin, en particulier l'Enseignement moral et civique. Celui-ci est, en principe tout au long de la scolarité, une discipline obligatoire (une heure par semaine en primaire et au collège, une demi-heure dans les lycées). Quelles que soient les initiatives importantes prises par certains enseignants, cet enseignement, lorsqu'il est effectivement donné, reste très/trop souvent théorique et peu ancré sur l'expérience. Ce mode de formation du citoyen semble laisser des traces largement insuffisantes pour convaincre les élèves de participer à la vie publique, en particulier au vote qui en est le premier acte.

Sébastien Roché s'empare de cette question en prenant pour axe la formation du « sens de la nation ». Un premier intérêt de cette formule est de rappeler que toute communauté politique nationale est une construction constante. Renan avait formulé en 1887 cette exigence de ne jamais considérer la nation comme un acquis plus ou moins définitif, autour de l'idée d'« un plébiscite de tous les jours », une adhésion volontaire.

Son second intérêt est de mettre en évidence le sentiment d'appartenance et par là-même son côté émotionnel et affectif. Ce sentiment ne se construit pas (ou peu) par incantations plus ou moins répétées, par le rappel des « valeurs de la République », mais d'abord, essentiellement, par l'expérience que les jeunes ont de la société, en premier lieu par les relations qu'ils entretiennent, qu'ils ont avec des représentants de première ligne de l'État, les enseignants et les policiers.



Trois ans après, les persécutions contre Tuna Altinel continuent

Tuna Altinel est un mathématicien de nationalité turque, enseignant-chercheur à l'Université Lyon 1 depuis plus de 25 ans. En 2019 à l'occasion d'un voyage en Turquie pour voir sa famille il a été privé de son passeport puis emprisonné pendant 3 mois, avec l'accusation de « participation à un groupe terroriste » qui se transformera en celle de « propagande terroriste », pour avoir participé en février 2019 à une réunion publique à Villeurbanne, où étaient dénoncés les crimes de guerre commis par l'armée turque dans le Sud-Est de la Turquie.

En juin 2021, au terme d'une longue bataille juridique et suite à une mobilisation internationale en sa faveur, son passeport lui a été restitué et il a pu rentrer en France.

Mais le pouvoir s'acharne et, le 26 avril dernier, Tuna apprenait que son passeport lui était de nouveau supprimé par la Préfecture de Balikesir au motif qu'une enquête (forcément pour terrorisme !) était toujours poursuivie contre lui !

Revenu en France en juin 2021, Tuna est résolu à porter l'affaire devant la Cour constitutionnelle turque pour faire valoir ses droits fondamentaux.

Les organisations qui luttent pour la démocratie et la liberté sont aux côtés de Tuna Altinel pour que son passeport lui soit définitivement rendu.

Le droit et la liberté d'aller et venir est un droit fondamental.



CONCOURS 2022-2023 ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ

Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les Droits de l'Homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit.